

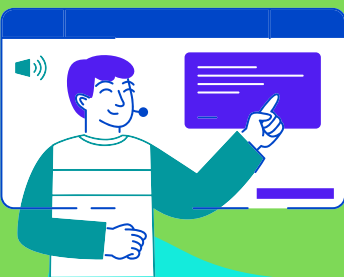
## SOMMAIRE

Innov Day TP.....	2
Pacte d'engagement.....	2
Nouvelles énergies, nouvelles motorisations.....	3
ZFE.....	3
SRADDET.....	4
PPA 3 Grenoble et Lyon.....	4
Sécheresse.....	5
Parcours RSE TP.....	6
Evolutions réglementaires.....	7

## VOS WEBINAIRES

Proposés par la Commission Développement Durable F RTP AURA cette année :

- Octobre : Gestion des déchets : plateforme de e-learning F RTP - UNICEM soutenue par le conseil régional pour animer vos 1/4 d'heure environnement.
- Novembre : Bilan carbone : pourquoi et comment ? Explications, obligations, outils & accompagnements
- Décembre : Eco-conception : transformer son offre durablement. Reconsidérer ses activités pour réduire ses impacts environnementaux



**Tous nos événements**



### Jean-Pierre Cheval

Président de la Commission Développement Durable, Président du Groupe Cheval



### Sébastien Boulard

Vice-Président de la Commission Développement Durable, Directeur Régional COLAS



## LES TEMPS FORTS

### SEMAINE ACTEURS POUR LA PLANÈTE

**6 octobre 2023**, Commission Développement Durable suivie d'ateliers fresques. [Inscription](#)

Des visites de chantiers sont organisées en département du 5 au 13 octobre :

- Sécurisation de l'alimentation en AEP du Cézallier, préservation de la ressource et du milieu (43) [Inscription](#)
- Extension de la Station d'épuration des Trois Rivières (63) : [Inscription](#)
- Visite du Pôle mobilités Aurillac (15) : [Inscription](#)
- Construction du collège François Truffaut à l'Isle d'Abeau (38)
- Visite du chantier Tramway T6 Nord (69)

=> [Je découvre le programme complet](#)

**Du 10 au 13 octobre à Eurexpo, Lyon**

- **10 octobre** : Conférences :
  - **14h** : Réemploi, Réutilisation, Recyclage, un savoir-faire filière
  - **15h** : Biodiversité, les chantiers en première ligne
- **12 octobre (11h30)** : Open Innovation : 16 jeunes en formation dans 5 écoles différentes réfléchiront à des problématiques essentielles de la filière. Leurs projets seront présentés sur le stand de la FNTP.

=> [Je découvre le programme complet](#)





# Innov Day TP

Innovation

Pour sa 3ème édition, Innov Day TP, le salon de l'innovation, s'est déroulé les 6 & 7 juillet à l'hippodrome de Bron-Parilly aux côtés du salon Espace BTP. Il a permis à tous les acteurs des Travaux Publics de découvrir les solutions innovantes proposées par nos entreprises.

Cette année, trois thématiques étaient à l'honneur : Bas carbone, Numérique et Résilience.



Nicolas Bouzou est intervenu sur la thématique : « Économie - transition écologique : trouver le bon équilibre » persuadé que « pour réussir le défi de la transition écologique, il faut des personnes pour la mettre en œuvre, des salariés qui travaillent sur le terrain. Ce seront eux les "stars de l'écologie" ! »



Les lauréats 2023 :

- **Univers Numérique** : RezoProcess, avec sa solution d'Inspection Géoréférencement et Numérisation Automatique de Regards (IGNAR) présenté par Jean-Christophe RUPP
- **Univers Résilience** : Eiffage Route, avec Dromotherm présenté par Thomas ATTIA
- **Univers Bas Carbone** : LES 3R - Revêtements Routiers du Revermont, pour son process technique simplifié pour la fabrication d'enrobés à chaud présenté par Julien RICHARD

**i**NNOV  
**DAY TP** **i**

## Pacte d'engagement

### Le saviez-vous ?

Le pacte d'engagement est une convention commune qui s'articule autour de 3 axes : infrastructures et transition climatique et écologique, infrastructures et transition numérique et infrastructures et transition sociale. Il fixe des objectifs chiffrés visant à décarboner notre secteur et valoriser l'innovation.

Le 18 juillet a eu lieu la signature du 2ème pacte d'engagement en faveur du développement durable dans les Travaux Publics. Après le Puy-de-Dôme, c'est le Conseil départemental de l'Allier qui s'est engagé, aux côtés de la FRTP et Routes de France AURA.

Pour illustrer ces engagements communs, le Pacte a été signé à Saint-Nicolas-des-Biefs, sur un chantier de réfection de route départementale réalisé par Eurovia avec du retraitement en place et de l'enrobé à froid : la meilleure solution aujourd'hui en matière d'entretien de chaussée pour minimiser la consommation de ressources naturelles et d'énergie, mais aussi pour éviter du transport de déchets et de matériaux !



Signature du pacte d'engagement le 18/07/2023 avec Cédric Brandely, VP FRTP Délégué à l'Auvergne, Véronique Pouzadoux, VP au CD03, et Arnaud Frayssinet, VP Routes de France Auvergne-Rhône-Alpes (de gauche à droite).

2

# Nouvelles énergies, nouvelles motorisations

Mobilité

Quelles sont les perspectives de réduction de vos émissions de CO2 relatives aux engins et au transport ? Comment remplacer le gazole ? Comment mettre en œuvre le retrofit ? Quelles sont les visions des constructeurs et des loueurs sur l'évolution du parc ? Comment se positionnent les autres pays européens ?

Le livre blanc sorti cette année cherche à poser les bases pour vous donner une vision, la plus exhaustive possible, des solutions de décarbonation liées à l'utilisation des véhicules et engins de Travaux Publics.



ZFE



Lors du comité ZFE du 10/07/2023, Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique, a annoncé un assouplissement dans la mise en place des restrictions de circulation. Seuls les territoires qui dépassent les seuils de pollution autorisés devront se plier au calendrier de déploiement initialement prévu. C'est le cas de Paris, Marseille, Lyon, Strasbourg et Rouen.

En AURA, depuis juillet 2023, deux nouvelles interdictions sont appliquées :

- Les VUL et PL non classés se voient interdire le périmètre de la ZFE de Clermont-Ferrand.
- Les véhicules particuliers Crit'Air 5 ne peuvent plus circuler à Grenoble Alpes Métropole.

À Lyon, la [délibération n° 2023-1701 du Conseil du 26 juin 2023](#) indique que la fin Crit'Air 2 est repoussée à 2028. L'élargissement de la ZFE à un périmètre étendu serait abandonné. Par contre, les voies rapides M6/M7 et périphériques seront inclus dans le dispositif actuel mais n'iront que jusqu'à interdiction Crit'Air 3.

**Interdictions actuelles et à venir dans les ZFE de la région :**

**Vignettes interdites à la circulation aujourd'hui**

**Projet d'interdiction des vignettes en :**

	<b>VUL et PL professionnels (ZFE centrale)</b>	<del>5</del> <del>4</del> <del>3</del>			<del>2</del> <b>2028</b>
	<b>Véhicules particuliers (ZFE centrale)</b>	<del>5</del>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2028</b>
	<b>M6, M7, le boulevard Laurent Bonnevey et le BPNL : VUL, PL et VP</b>		<b>2024</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
	<b>VUL et PL professionnels (27 communes)</b>	<del>5</del> <del>4</del> <del>3</del>			<b>Juillet 2025</b>
	<b>Véhicules particuliers (centre urbain, 13 communes)</b>	<del>5</del>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2030</b>
	<b>VUL et PL professionnels</b>	Non classés			<b>2025</b> <b>2025</b> <b>2027</b>
	<b>VUL et PL professionnels</b>	Non classés			<b>2027</b> <b>2027</b>

3



Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) « Ambition Territoires 2030 » a été adopté en Assemblée plénière du Conseil Régional en 2019.

Il est actuellement en procédure de modification pour se mettre en adéquation avec la loi AGEC ou « Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire » et la loi « Climat et résilience ». Il intègrera donc à l'avenir une trajectoire vers l'objectif « zéro artificialisation nette » ou ZAN en 2050. Pour la période 2021-2031, les territoires devront réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

La profession des Travaux Publics est porteuse de solutions pour la transition écologique et la lutte contre l'érosion dramatique de la biodiversité : gestion du petit cycle de l'eau, du grand cycle de l'eau, réhabilitation des friches, dépollution des sols, création d'îlots de fraîcheur, désimperméabilisation des sols, génie écologique, renaturation des cours d'eau, entretien des infrastructures, etc. Nous mettons quotidiennement nos savoir-faire au service des donneurs d'ordres afin de relever ces grands défis.

### Le saviez-vous ?

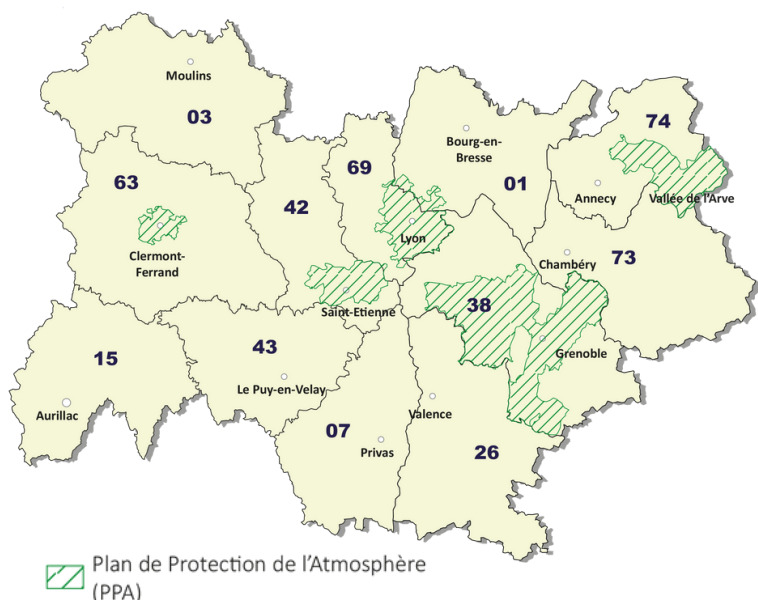
Le SRADDET organise la stratégie régionale pour l'avenir des territoires et est opposable aux documents de planification et d'urbanisme de rang inférieur, tels que les SCoT, PLU/PLUi, PCAET, Charte de PNR et PDM.

Pour en savoir plus :

<https://sraddet.auvergnerhonealpes.fr/>

## Les impacts pour vos ICPE

# PPA 3 - Grenoble et Lyon



La révision des PPA peut amener de nouvelles obligations aux différents acteurs d'un territoire. Sur Grenoble et sur Lyon, les plateformes de recyclage sont concernées et devront modifier leur suivi de retombées de poussières. Ces nouvelles obligations feront l'objet d'arrêtés complémentaires de la part de la DREAL.

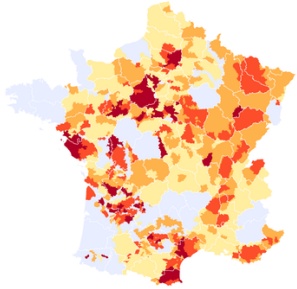
A retenir pour vos ICPE dans le périmètre du PPA de Grenoble :

- Les 2515, 2516 et 2517 relevant du régime de l'enregistrement et de la déclaration sont concernées.
- Des campagnes de mesures de retombées de poussières devront être réalisées.
- Les valeurs limites sont fixées à 350mg/m<sup>3</sup>/jour en moyenne annuelle glissante.

### Le saviez-vous ?

Les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) sont élaborés par le préfet dans toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants et dans les zones où les valeurs limites réglementaires de qualité de l'air sont dépassées. Mis en œuvre par l'État, avec les collectivités et les acteurs locaux, les PPA définissent les actions sectorielles pour améliorer la qualité de l'air.

Pour en savoir plus : [Site internet de la DREAL](#)



Les nappes phréatiques sont basses et chacun doit faire attention à sa consommation d'eau, que ce soit au niveau personnel ou dans le monde professionnel. Les arrêtés sécheresse peuvent avoir des conséquences sur vos activités économiques. Il est donc important de connaître les niveaux d'alerte (vigilance, alerte, alerte renforcée et crise) sur les secteurs où vous êtes basés et où vous intervenez :

- VigiEau est la **plateforme** qui permet d'informer les citoyens sur les restrictions sécheresse en cours dans chaque commune. On y trouve les éco-gestes permettant de gagner en sobriété dans nos usages tout en préservant l'eau à la maison.
- Propluvia est l'outil d'information sur les mesures de restrictions d'eau ou l'on retrouve les niveaux de gravité et les arrêtés pris par les préfets sur le territoire à partir des données fournies par les services départementaux de l'État.
- Restreau : certains départements indiquent selon le type d'acteurs (particuliers, entreprise, agriculteurs) et l'usage (ICPE, etc.) les restrictions qui s'appliquent dans une commune à la date. Pour le moment la Drôme et le Rhône proposent ce service.

### Le saviez-vous ?

C'est le préfet de département qui détermine les restrictions de consommation d'eau. Pour les ICPE, ce sont les prescriptions les plus contraignantes qui s'appliquent :

**Cadrage national** (voir [l'arrêté du 30 juin 2023](#) et le [guide sur la sécheresse](#)) pour les ICPE soumises à enregistrement ou autorisation qui consomment plus de 10 000 m<sup>3</sup>. Les installations de collecte, tri, transit, regroupement et traitement de déchets dangereux et non dangereux sont exemptées.

- **Vigilance** : sensibilisation accrue et mesures générales
- **Alerte** : - 5 % de prélèvement
- **Alerte renforcée** : - 10 % de prélèvement + transmission des volumes d'eau journaliers
- **Crise** : - 25 % de prélèvement + transmission des volumes d'eau journaliers

**Cadrage régional** (voir le [site de la DREAL AURA](#)) pour les ICPE situées en AURA. Des dérogations, ou adaptations sont prévues pour les petits préleveurs, c'est à dire lorsque la consommation annuelle d'une activité est < 1000 m<sup>3</sup> dans le milieu et < 7000 m<sup>3</sup> pour le total prélevé. Ce cadrage est plus contraignant que le cadrage national.

- **Vigilance** : Mesures générales
- **Alerte** : - 25%
- **Alerte renforcée** : - 50 %
- **Crise** : Arrêt sauf pour les usages prioritaires de l'eau (santé, salubrité, sécurité civile, alimentation en eau potable et abreuvement des animaux)

**Arrêtés cadres départementaux** (voir le [site de la DREAL AURA](#)). Les restrictions peuvent également concerner les chantiers. Les préfets peuvent choisir d'aller plus loin que le cadrage régional.

Les arrêtés sécheresse indiquent le niveau d'alerte pour un périmètre donné. En découlent des restrictions et mesures à mettre en place. Il existe 4 niveaux :



Sur les chantiers de Travaux Publics et sur vos installations (centrales d'enrobage ou plateformes de recyclage), la première étape est de mesurer et suivre sa consommation, que le prélèvement se fasse dans le réseau ou dans le milieu.

Vous souhaitez réaliser un Plan de Sobriété Hydrique (PSH), un modèle est disponible, demandez-le à votre FRTF !



182 entreprises labellisées en France :

- 64 au niveau Engagé
- 81 au niveau Performant
- 37 au niveau Avancé



31 entreprises en région :

- 8 au niveau Engagé
- 16 au niveau Performant
- 7 au niveau Avancé

Prochain jury : 7 octobre 2023

<http://labelrse-tp.fntp.fr/>



## TÉMOIGNAGE D'ENTREPRISE ENGAGÉE

CONVERSO Travaux Publics

### Pourquoi vous être engagé dans le label RSE ?

"Nous nous sommes engagés dans le Label RSE pour valoriser ce que nous avons déjà naturellement mis en place depuis plusieurs années dans l'entreprise, qu'il s'agisse d'actions en faveur de l'environnement, de contributions locales ou encore d'actions pour nos salariés. L'obtention de ce Label est une fierté et permettra de continuer sur le chemin RSE que nous avons pris en mettant en place de nouveaux objectifs. Enfin, le label nous permet de communiquer auprès de nos clients mais aussi de nos futures recrues, pour leur donner envie d'intégrer notre structure".

### Quelle action avez-vous mise en place et dont vous êtes le plus fier ?

"Nous avons mis en place de nombreuses actions dont nous sommes fiers : accueil régulier d'apprentis ou de personnes en insertion professionnelle, nombreuses formations proposées, mise en place d'un coaching en développement personnel pour les encadrants, avantages sociaux, certification MASE, investissement constant dans un matériel novateur pour plus de confort et un meilleur impact environnemental, etc. Si nous devons n'en retenir qu'une, nous pourrions parler de l'économie circulaire car elle touche à tous les aspects du RSE : la protection de l'environnement, la préservation des ressources, l'emploi, le local ou encore l'associatif.

En effet, nous avons créé une société, "CONVERCYCLING", qui permet de revaloriser les déchets issus de nos chantiers via :

- le RECYCLAGE des matériaux, par exemple du béton issu des démolitions, permettant de créer des matériaux qui serviront sur nos futurs chantiers.
- le REEMPLOI, en récupérant les éléments en bon état lors de nos chantiers de déconstruction et en les proposant à la revente à bas coûts aux particuliers, associations, mairies...

Véritable cercle vertueux, cette structure permet à la fois de diminuer la quantité de déchets produits, de préserver les ressources mais également d'aider des personnes aux revenus modestes à s'équiper d'éléments de construction (plomberie, meubles...) à prix réduits. Pour la phase de "curage" (récupération des éléments dans les bâtiments avant revente), nous employons des salariés en insertion professionnelle. L'entreprise permet aux mairies et associations locales de se fournir. Cet hiver, elle a même permis le dépannage d'une mairie voisine, qui avait vu le système de chauffage de son école tomber en panne, de s'équiper rapidement en radiateurs issus du réemploi.

Enfin, pour boucler la boucle, l'entreprise envisage de se mettre en relation avec une association locale afin d'apporter une aide au financement de projets environnementaux. La création de cette structure a permis au groupe CONVERSO de réduire globalement son empreinte carbone."

Bertrand Converso, Président Groupe CONVERSO  
Delphine Aillaud, Assistante Etudes et Travaux, Référente QSE et MASE  
Labellisé Parcours RSE - Niveau Performant



# Evolutions Réglementaires

Les informations nécessaires pour être à jour !

## Déchets

**Qui fait quoi ?** A l'occasion de la rencontre des Canaliseurs du Sud-Est de l'Ain avec des maîtres d'œuvre et des syndicats d'eau, les responsabilités des uns et des autres ont été abordées en termes de gestion des terres excavées et sédiments. Du registre interne au RNDTS, la traçabilité est la responsabilité de tous !



## TGAP



Les sables naturels, cailloux, graviers, pierres concassées et granulats utilisés pour certains usages sont concernés par l'application de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. La TGAP ne s'applique pas aux produits issus d'une opération de recyclage.

### Exemples de matériaux non taxés :

- matériaux utilisés pour la couche de forme
- matériaux utilisés pour le traitement des sols préalablement à l'installation de la couche de forme
- matériaux utilisés pour les remblais de tranchées

**Attestation :** pour que la TGAP ne soit pas appliquée, il faut informer vos fournisseurs que les matériaux feront l'objet d'un usage non taxable, ou que leur usage n'est pas déterminé avec certitude au moment de l'achat.

**Remboursement :** il n'existe pas de droit à remboursement.

**Montant :** en 2023, le taux de la TGAP matériaux s'élève à 0,21 euros de la tonne.

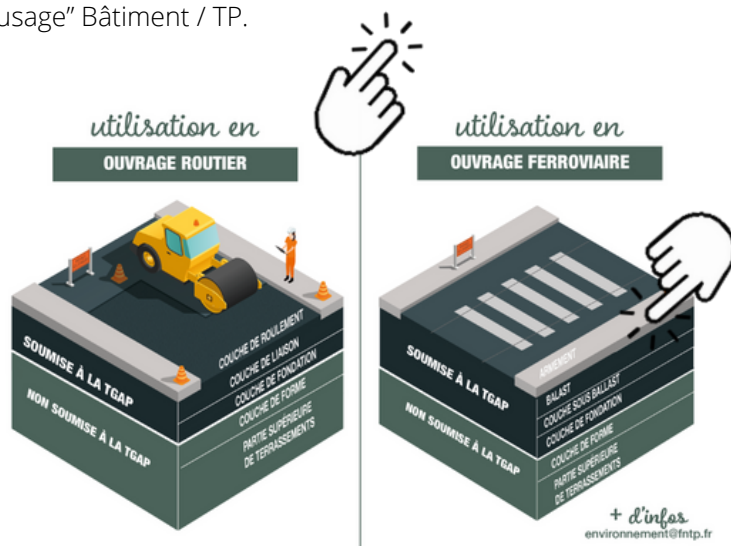
Modèle d'attestation devant être émise lorsque vous êtes non redevable de la TGAP.

Bulletin officiel des finances publiques-impôts sur la TGAP

Article Complet FNTP



**Responsabilité Elargie du Producteur (REP) :** Depuis le 1er mai 2023, des écocontributions sont appliquées aux matériaux de construction destinés à un usage en parcelle bâtie. Une exonération est possible pour les chantiers de TP et génie civil en s'appuyant sur la transmission d'une attestation annuelle. Ces justificatifs ont été rejetés par une grande majorité des distributeurs, et les entreprises de TP se sont vu devenir redevables d'une écocontribution sur tous les matériaux achetés. Des mesures de simplification ont été travaillées en partenariat avec l'OCA Bâtiment (qui coordonne les 4 éco-organismes de la filière) et la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC). Les produits mis sur le marché à partir du 1er octobre deviennent donc par convention taxables ou non taxables. Dans des cas limités, le produit reste "à double usage" Bâtiment / TP.



F RTP AURA  
103 rue Vauban  
69 006 Lyon

Délégation Auvergne  
9 rue du Bois Joli  
63802 Cournon d'Auvergne

[www.frtppaura.fr](http://www.frtppaura.fr)

Directeur de la publication :  
Pierre BERGER, Président

Rédaction :  
Pierre MALOCHET, Secrétaire Général,  
Jean-Pierre CHEVAL, Président Commission  
Développement Durable,  
Nina DELAUNAY, Chargée de mission environnement.

Crédit photos : FRTP AURA, FNTP